
Renvoi au comité d'instruction publique de la pétition du maire et des officiers municipaux du canton de Pont-de-Cé, district d'Angers, qui demandent à unir les deux municipalités de la commune et à changer leur nom, lors de la séance du 12 frimaire an II (2 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de la pétition du maire et des officiers municipaux du canton de Pont-de-Cé, district d'Angers, qui demandent à unir les deux municipalités de la commune et à changer leur nom, lors de la séance du 12 frimaire an II (2 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 502;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39786_t1_0502_0000_15;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

sans-culottes, seront constamment à l'ordre du jour; ils seront l'objet continuuel de la sollicitude paternelle de vos magistrats : il faut qu'on se persuade enfin que nul citoyen ne sera riche désormais que de la prospérité nationale.

« BERTRAND, maire. »

Les membres du conseil général de la commune de Conches, district d'Evreux, font part à la Convention nationale qu'ils viennent de livrer aux flammes les titres honteux de la noblesse et les vestiges de la tyrannie, la statue du plus hypocrite des tyrans et ses effigies, au milieu des cris de : *Vive la République et la Convention nationale !* Ils annoncent qu'ils vont envoyer les hochets du fanatisme qui étaient dans leur église, pour les offrir à la patrie.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des membres du conseil général de la commune de Conches (2) :

« Conches, ce 23 brumaire, 2^e de la République française une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Honneux de l'esclavage dans lequel nous étions asservis sous le règne de l'hypocrisie sacerdotale, nous nous empressons journellement de dessiller les yeux de nos concitoyens assez crédules pour ajouter foi au charlatanisme de ces fanatiques qui, pour leur bien personnel, cherchaient à épouvanter le peuple sous l'ombre de mystères inintelligibles.

« Après avoir pris, le 18 de ce mois, l'arrêté de détruire les titres honteux de la noblesse, nous y avons réuni l'anéantissement des vestiges de la tyrannie, la statue du plus hypocrite des tyrans et ses effigies ont été réduites en cendres aux cris mille fois répétés de : *Vive la République, la Convention nationale et la Montagne !* Les arrêtés liberticides du département rebelle de l'Eure, par nous en tous temps pros- crits ont été la proie des flammes.

« Nos concitoyens, à la hauteur de la Révolution, ont manifesté le véritable amour de la République; certains de leur opinion, nous nous sommes fait un devoir de porter les derniers coups au fanatisme expirant, sachant apprécier la véritable religion qui émane de la raison seule, nous nous sommes emparés des hochets de la superstition. Glorieux de pouvoir coopérer à l'avantage de la République, nous en faisons l'offrande à la patrie. Nos seuls regrets sont de ne pouvoir terrasser entièrement cette hydre enfantée par l'hypocrisie, quoique nous ne croyons pas à sa résurrection. Nous appréhendons toujours ses traits envenimés; tout ce que nous pouvons vous assurer, c'est que nous saurons le combattre et le détruire avec les armes de la raison, nous voulons l'unité et l'indivisi-

bilité de la République et nous la maintiendrons au péril même de notre vie.

« Nous ne pouvons vous faire qu'une offrande de faible valeur parce que précédemment nous avions envoyé 97 mares d'argenterie provenant de cette même église à l'administration d'Evreux en exécution de la loi du 10 septembre 1792. Mais elle est celle du républicanisme le plus pur, il n'est pas possible de vous l'adresser avec la présente. Nous saisissons l'occasion la plus prochaine pour vous la faire parvenir.

« Les membres du conseil général de Conches, district d'Evreux. »

(Suivent 9 signatures.)

La Société populaire de Courtenay prie la Convention nationale de lui accorder en propriété l'église de la paroisse de Notre-Dame pour tenir ses séances. Cette Société témoigne sa reconnaissance à la Convention de ses immortels travaux, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité d'aliénation (1).

Les maire et officiers municipaux du canton de Pont-de-Cé, district d'Angers, font part à la Convention que les citoyens de ce canton viennent d'accepter à l'unanimité la Déclaration des Droits de l'homme et la Constitution. Ils invitent la Convention nationale à rester à son poste, et demandent qu'il n'y ait qu'une municipalité pour les deux paroisses qui forment leur commune, et que le nom de Pont-de-Cé soit changé.

Mention honorable, et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (2).

Suit la lettre des maire et officiers municipaux du canton de Pont-de-Cé (3).

Aux citoyens Président et membres de la Convention nationale, séant à Paris.

« Citoyens,

« Nous venons d'accepter d'une voix unanime l'Acte constitutionnel des Droits de l'homme et du citoyen.

« Impatient du joug que les rebelles voulaient nous imposer, et dont, par vos sages précautions, nous venons d'être délivrés. Nous gémissions en silence de ne pouvoir suivre vos sublimes lois; libre aujourd'hui de manifester nos vœux, nous vous invitons à continuer vos pénibles travaux jusqu'à ce que vous nous ayez rendus libres et heureux et nous vous invitons à décréter qu'il n'y aura qu'une seule municipalité par les deux paroisses qui forment notre ville; en ce faisant, vous extirperez l'hydre de l'aristocratie, et n'en voulant conserver aucun souvenir nous vous

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 301.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 821.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 301.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 302.

(3) *Archives nationales*, carton F¹⁷ 1008A, dossier 1368.